

Réinvitations d'anciens boursiers

= Wiedereinladungen für ehemalige Stipendiaten

= Re-invitation Programme for Former Scholarship Holders

Appel à candidatures

Ces bourses permettent aux anciens boursiers du DAAD en Allemagne d'être réinvités afin de réaliser un projet de recherche ou de travail en Allemagne. Ce programme vise également à maintenir des relations professionnelles avec des chercheurs en Allemagne.

Qui peut postuler ?

- Les anciens boursiers du DAAD ayant bénéficié d'une bourse de 6 mois minimum en Allemagne.
- Les anciens boursiers de la RDA qui ont étudié en Allemagne pendant au moins un an

Que subventionne t-on ?

- Projet de recherche au sein d'un / de plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur ou d'un /des institut(s) de recherche extra-universitaire(s) allemand(s), public(s) ou reconnu(s) par l'Etat allemand.
- Projet de travail dans une entreprise ou une institution relevant des domaines économique, administratif, culturel ou des médias pour les anciens boursiers travaillant en dehors du domaine de la recherche.

Dates limites de dépôt de candidature

15 septembre pour un séjour commençant entre le 1er janvier et le 15 juin de l'année suivante
15 février pour un séjour commençant entre le 1er juillet et le 15 décembre de l'année en cours

Durée

1 à 3 mois. Aucune prolongation n'est possible.

La candidature peut être renouvelée après un délai de 3 ans.

N.B. : Les demandes doivent porter sur des nombres entiers de mois. A titre exceptionnel, les séjours peuvent débuter ou terminer au 15 du mois.

La commission n'attribue pas forcément la totalité des mois demandés et peut donc raccourcir la durée de la bourse. La décision est prise en fonction du dossier de candidatures ainsi que des moyens à disposition.

Montant / Prestations

- Allocation mensuelle de 2.000 à 2.150 € selon le statut universitaire
- Forfait pour [frais de voyage](#) (si les frais ne sont pas pris en charge par l'établissement d'origine)
- Le montant de la bourse pour les anciens boursiers travaillant hors du domaine académique dépend de leurs qualifications et est déterminé sur la base des montants ci-dessus.

- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

NB: Une assurance maladie est obligatoire pour tout le monde en Allemagne. Si vous n'en avez pas, le DAAD contractera une assurance maladie pour vous et les frais seront déduits du montant mensuel de votre bourse.

Critères de sélection

Pour décider de l'attribution de ses bourses et subventions, le DAAD France réunit une commission indépendante composée d'universitaires français et allemands.

La sélection réalisée par la commission s'appuie sur les critères suivants :

- Réalisations scientifiques et publications récentes (documentées dans le CV et avec une liste de publications)
- Un projet de recherche ou de travail convaincant et bien planifié
- Pour les demandes des candidats ayant un projet de travail en dehors du domaine de la recherche les points suivants seront particulièrement évalués :
 - Le séjour aura-t-il des effets durables pour l'activité professionnelle du candidat ?
 - Peut-on s'attendre à des effets multiplicateurs, p.ex. grâce à des publications communes ?
 - Le séjour en Allemagne renforcera-t-il des coopérations déjà existantes ?

Conditions de candidature :

- avoir bénéficié d'une bourse de longue durée du DAAD de 6 mois minimum
- être rentré en France depuis au moins trois ans
- le contenu et le calendrier du projet de recherche ou de travail doivent être établis en concertation avec l'institution d'accueil ; une confirmation écrite doit être jointe au dossier.
- Les ressortissants d'autres pays et des candidats allemands en France sont priés de s'adresser au bureau du DAAD à Paris pour vérifier leur éligibilité.

Connaissances linguistiques

Un test de langue n'est pas nécessaire. Les candidats doivent cependant avoir pris contact avec leur établissement d'accueil pour s'assurer que la langue de travail sur place (allemand ou anglais) est maîtrisée avant le départ en Allemagne. Cette information doit figurer dans la lettre d'accueil.

Renseignements

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

Maison de la Recherche - Sorbonne Université

Janique Bikomo

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. : 01 53 10 57 81

Mél : bikomo@daad.de

Bureau : 512bis

Procédure de candidature

1. Lisez attentivement les recommandations importantes sur la procédure de candidature ci-dessous !
2. Consultez le guide de candidature (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature [<https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/>]).
3. Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Wiedereinladungen für ehemalige Stipendiaten - Re-invitation Programme for Former Scholarship Holders).
4. Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#).
5. **Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais) !**

Recommandations importantes concernant la procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet afin que nous puissions traiter les dossiers soigneusement et rapidement et les préparer pour la commission de sélection.

Renseignez-vous précisément sur la date limite de dépôt de candidature et prenez vos dispositions à temps. Les candidatures trop tardives ou incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération. Le candidat doit veiller à ce que sa candidature soit complète et soumise dans les délais.

Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et est ouvert jusqu'à minuit (CEST (septembre) / UTC+1 (février)) le dernier jour de candidature. Il vous sera possible d'accéder à ce programme de bourses seulement pendant cette période de dépôt des candidatures. Une fois le délai passé, il ne sera plus possible de déposer sa candidature. La candidature se fait en ligne sur le [portail de candidature du DAAD](#).

Nous n'exigeons pas de traduction en allemand de l'ensemble des documents à joindre. Votre dossier doit être rédigé en **français** ou en **anglais**. NB : La copie des diplômes et attestations ne doit pas être certifiée conforme lors du téléchargement des pièces à joindre. Si votre candidature devait être retenue, l'administration du DAAD à Bonn est en mesure d'exiger une copie certifiée conforme. Dans un premier temps, vous pouvez vous-même traduire certains documents (diplômes et relevés de notes) s'ils ne sont pas en français, allemand ou anglais. L'administration du DAAD à Bonn pourrait exiger une traduction assermentée en cas d'attribution de la bourse. Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

Pièces à joindre (en français ou en anglais) au dossier de candidature via le portail

- formulaire de candidature rempli (disponible sur le portail de candidature)
- CV (max. 3 pages)
- le cas échéant, une liste des publications (max. 3 pages)
- exposé détaillé du projet de recherche ou de travail envisagé en Allemagne (max. 10 pages)
- planning précis du séjour (calendrier, lieu(x), interlocuteurs prévus)
- lettre d'invitation : une pour chaque responsable ou enseignant-chercheur à rencontrer, dans laquelle ils se réfèrent à la coopération de recherche et se déclarent prêts à recevoir le candidat à la date prévue

IMPORTANT

Une fois votre candidature soumise sur le portail, nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via le portail de candidature. Dès réception de l'avis de bourse, vous devrez le télécharger et l'enregistrer à nouveau sur le portail de candidature pour accepter la bourse. A défaut, la bourse ne pourra vous être attribuée.

Mise à jour du document : juillet 2021